

**DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**



**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

*Séance du mardi 25 mars 2025*

*Le mardi 25 mars 2025 à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de BAIÉ-MAHAULT, légalement convoqué le mercredi 19 mars 2025, s'est assemblé à la salle des délibérations.*

**Présents** : Georges DAUBIN - Claudine CHALUS épouse BAZILE - Célia MIMIETTE - Pierre VENUTOLO - Fabienne ANTENOR - Michel MADO - Denis BERNADOTTE - Jocelyne EUSTACHE - Jacqueline FAVORINUS - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Lydia DUPONT - Corinne PETRO - Sandra MANIJEAN - Joseph LEE - Alain RAGOUTON - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Christophe CESARIN.

**Représentés** : Shella COMMIN - Johanne DAHOMAS - Lyliane PIQUION - Ary CHALUS - Tony MOUSSE - Olivier SHEIKBOUDHOU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO.

**Excusé** : Justin DESSOUT.

**Absents** : David MONTOUT - Jocelyn LEREMON - Denise BLEUBAR - Murielle JABES- Frédéric THEOBALD - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

Séance présidée par Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, **Maire**.

**Secrétaire de séance** : M. Chazy CIRANY.

DCM 2025/03/25

**OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION  
« VACANCES REUSSIES DANS MA VILLE ».**

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu la délibération n° DCM 2023/10/87 du 12 octobre 2023 donnant délégations au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT ;
- ✓ Vu l'appel à projet du Fonds Public et Territoires lancé par la Caisse des Allocations Familiales (CAF) de la Guadeloupe pour l'exercice 2025 ;
- ✓ Considérant l'accord partenarial avec la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe exprimé dans le cadre de la Convention Globale Territoriale (CGT) ;
- ✓ Considérant l'opportunité de répondre à un appel à projet 2025 de la Caisse des Allocations Familiales de Guadeloupe en direction des familles et des enfants ;
- ✓ Considérant l'opportunité qui est offerte à la Ville à travers sa Maison de la Parentalité d'étoffer ses actions pour améliorer la relation parents-enfants ;
- ✓ Considérant que le Maire a reçu délégation du Conseil municipal pour formuler des demandes de subvention auprès de l'Etat et des autres collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1** : d'approuver le plan de financement conformément au tableau suivant :

CHARGES	COUTS	PRODUITS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Coût du projet	50 900.00 €	CAF	30 000.00 €	4 500.00 €
		Département	8 400.00	0.00 €
		Commune	6 600.00	1 400.00
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>50 900.00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>50 900.00 €</b>	

**Article 2** : d'autoriser Madame le Maire à solliciter la Caisse des Allocations Familiales de la Guadeloupe aux titres du Fonds Public et Territoires de l'exercice 2025.

**Article 3** : d'imputer les dépenses au budget primitif de 2025.

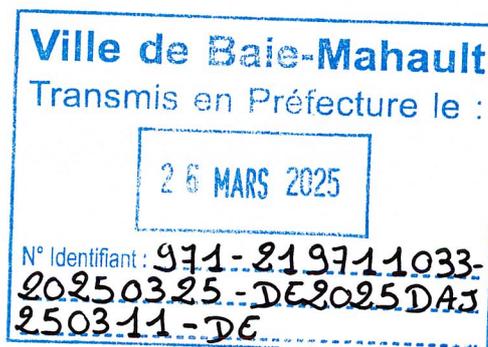
**Article 4** : de charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur Municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération qui sera notifiée à M. le préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :**



**Publiée le :**

**Date du Conseil Municipal : 25 mars 2025.**

**Le secrétaire de séance,**

**Chazy CIRANY**

**Le Maire,**

**Hélène POLIFONTE-MOLIA**